



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : Pour le bureau : Bernard Teillard Président
Liliane Piquand Trésorière
Muriel Le Delin Secrétaire
Secrétaire de l'école : Nathalie Calais :

Le président ouvre la séance à 20 h 40.

Le président rappelle qu'aucun quorum n'est prévu dans les statuts, l'assemblée générale peut donc avoir lieu. Il commente le compte rendu de l'assemblée générale du mois de novembre 2017 qui a été envoyé par mail et affiché dans les locaux de l'école..

SAISON 2017/2018

• **Vie de l'école :**

- **Effectif de l'école:**

- 96 élèves inscrits dont 56 de St Mard et 27 nouveaux
- Reprise des ensembles vocaux :
 - Ensemble vocal enfants : 5 participants
 - Ensemble vocal adultes : 8 participants
- Jardin musical : 7 élèves

- **Mouvement de professeurs :**

Quatre professeurs nous ont quitté :

- Mme Billard (flûte) qui n'avait pas assez d'heures de cours
- M. Legrix (batterie) qui est responsable d'une autre école de musique et n'a plus assez de temps pour donner des cours.
- M. Leclerc (trompette) qui est directeur de l'école de Mitry et d'un orchestre et est surchargé.
- Mlle Odasso (violoncelle et jardin musical) qui est partie pour suivre son conjoint à Strasbourg.

Trois de ces quatre professeurs ont été remplacés par :

- M. Mathos de Passos en violoncelle et jardin musical
- M. Rygl en batterie
- M. Roy en trompette

Le professeur de flute n'a pas été remplacé car elle n'avait pas assez d'élèves.

- **Paiements des livres :** Le système de paiement des livres (remise des livres contre paiement) permet de ne pas avoir d'impayé en fin de saison.
- **Engagements des élèves :** Depuis la saison dernière les élèves sont engagés pour l'année complète qu'ils soient nouveaux ou anciens. Nous n'avons eu qu'un cas d'arrêt deux jumelles trop petites pour suivre les cours.
- **Durée des cours :** la durée des cours est de 30 minutes. A partir du niveau E1 (2^{ème} cycle) la durée des cours peut passer à 40 minutes. Le passage à 40 minutes n'est pas systématique : il concerne uniquement les élèves se présentant à l'examen d'instrument de fin d'année et/ou faisant partie d'un ensemble instrumental de l'école. Si l'élève ne passe pas d'examen, la durée de son cours reste à 30 mn
- **Préinscription pour la saison future :** les préinscriptions sont maintenant faites fin juin et début juillet avec remise des chèques pour la saison suivante. Quelques ajustements ont été faits en septembre au forum des associations afin de respecter les horaires de collèges et lycées.
Tout s'est bien passé et il n'y a pas eu d'annulation. Nous confirmons donc le principe pour les années à venir

• **Spectacles de la saison**

Les auditions de classe : 2 auditions de classe ont été faites, l'une le 20 décembre 2017 et l'autre le 14 février 2018

Le spectacle de fin d'année : il a eu lieu le samedi 9 juin 2018. En effet la date du mois d'avril programmée à l'origine n'a pu être tenue car les groupes n'étaient pas prêts. Finalement cette date semble mieux convenir aux professeurs et aux parents d'élèves et nous continuerons donc à le programmer en juin. Un problème s'est posé car la salle des Tournelles n'étant pas libre nous avons dû faire jouer les élèves dans l'école de musique. Peu de place et forte chaleur d'où un fort désagrément mais nous n'avions pas le choix c'était cela ou pas de spectacle ce qui aurait été dommage pour les groupes qui avaient travaillé.



• Rapport pédagogique

- Les examens ont eu lieu le mercredi 6 juin pour le solfège et le weekend du 24-25 juin pour les instruments. Les résultats ont été les suivants :
 - Solfège : 26 inscrits dont 22 reçus
 - Instruments : 57 élèves présentés. 48 reçus dont 4 avec la mention 1^{ère} excellence et 7 avec les félicitations.
- Une semaine « portes ouvertes » a été organisée au mois de mai avec le concours de la bibliothèque pour faire découvrir l'école, ses différents enseignements et ses méthodes de travail. Peu de monde à l'école de musique mais présence à la bibliothèque où une démonstration de fabrication d'instruments était assurée et quelques élèves ont joués.

• Rapport financier

La trésorière commente le **compte d'exploitation 2017/2018**.

Les encaissements :

- **Subventions** : 46 000 € de la ville de St Mard.
- **Total des encaissements des élèves** : 45 183 €
- **Inscriptions aux activités de groupes** (musiciens extérieurs à l'école) : 490 €
- **Ventes de livres/partitions : encaissement de** 1 118 €. Il s'agit des livres achetés par l'école pour les adhérents.
- **Locations d'instruments** : 135 €.
- **Cautions badges d'accès à l'école** : 200 €

Les débours :

- **Les salaires** se sont élevés à 46 504 € et les charges à 39 219 €. Dans ces salaires et charges est inclus une prime de 2 000 € répartie entre les professeurs qui s'investissent personnellement dans la vie de l'association en dehors des activités rémunérées. Cette prime est utilisée pour remercier les professeurs des efforts qu'ils fournissent pour faire vivre et animer l'école. Les salaires sont maintenant établis par le Chèque Emploi Associatif (service de l'Urssaf) et après quelques tâtonnements le système est bien en place et donne toute satisfaction si ce n'est quelques petites lourdeurs en cas de modifications. De plus nous avons l'assurance que les bons taux sont appliqués.
- **Les abonnements** : (assurances, Seam (timbres pour les photocopies), Fédérations...) pour un montant de 1 088 €.
- **Les spectacles** : 212 €.
- **Badges** : 60 € (remboursement des cautions)
- **Livres** : 680 €
- **Achat et entretien matériel divers** : 150 € (accordage des pianos)
- **Dépenses diverses** : 684 € pour les dépenses de bureau et les frais d'examen.
- **Repas de fin d'année avec les professeurs** : 420 €
- **Provisions** : 7 000 € pour les amortissements, investissements et aléas.

Le résultat de la saison laisse apparaître un solde positif de 5 000 €

Les personnes présentes approuvent le compte d'exploitation à l'unanimité.

SAISON 2018/2019

• Rapport moral

Effectif de l'école :

- 99 élèves dont 60% de Saint Mard
- A noter : l'école ne perçoit plus de subvention de autres mairies pour les élèves n'habitant pas St Mard.

• Rapport pédagogique

Mouvements de professeurs :

- Arrivée d'un nouveau professeur de Violoncelle Pablo Schinke en remplacement de M. Mathos de Passos. Ce professeur a également pris en charge le jardin musical et des cours de solfège.
- Hélène Lafleur n'a pas souhaité reprendre des cours de chant et de flûte car elle demandait au moins 5 heures de cours.



Ensembles proposés :

- 2 orchestres à cordes : 1 pour les juniors et un pour les adultes
- Ensemble de guitares
- Ensemble de musiques actuelles
- Ensembles vocaux enfants et adultes

Ouverture de classe :

- Une nouvelle classe de débutants a été ouverte pour les élèves de CP. En effet nous nous sommes rendu compte que les petits qui viennent du cours d'initiation (5 ans) ou directement à 6 ans ne peuvent pas intégrer directement le cours de D1.

Montrer le travail des élèves :

- 2 auditions de classe sont prévues : le 19 décembre et une autre le 20 mars. Ces auditions axées principalement sur des prestations individuelles ou en très petits groupes sont faites principalement pour habituer les enfants à jouer en public et montrer aux parents les progrès de leurs enfants. Elles rencontrent un grand succès.
- Le spectacle de l'école prévu le 22 juin clôturera la saison et sera l'occasion de produire les travaux de groupes.

Examens :

- Examen de solfège : 5 juin 2018
- Examen d'instruments : 25 et 26 mai 2018.

Les pré inscriptions :

- A partir du 17 juin 2019 et jusqu'aux vacances d'été le 5 juillet 2019

Visibilité de l'école

- Un site internet est maintenant disponible : <https://www.goele-musique.fr/>
Il permet d'avoir toutes les informations en temps réel sur l'école
- Il a été proposé lors de l'AG la pose d'une pancarte côté rue pour indiquer l'existence de l'école de musique. Une demande est à faire auprès de la mairie.

• Budget prévisionnel

- **Subvention** de la mairie de Saint Mard : une somme de 40 000 € sera demandée à la mairie. Nous avons un arrangement avec la municipalité qui nous subventionne à hauteur des charges sociales.
- **Les cotisations** sont estimées à environ 44 000 € et les inscriptions aux activités d'ensembles à 350 €.
- **Les stages, les livres et les locations** d'instruments sont basés sur les résultats de l'an passé.
- **Les salaires** sont estimés à 44 000 € avec une augmentation de 1 %.
- **Les charges** sur les salaires sont estimées à 39 500 €
- **La prime** de 2 000 € brut répartie selon les mêmes critères d'engagement des professeurs dans la vie associative de l'école, à condition que le bilan définitif nous le permette.
- **Les dépenses de fonctionnement** bureau, assurance, spectacle et les abonnements restent inchangés.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes.

Aucune candidature n'étant posée, les membres du conseil d'administration sont reconduits dans leur fonction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 50.